



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N° DEL074-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 novembre 2021, s'est réuni dans la salle
du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, G. JACCOUD, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER,
S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON,
M. GUIHENEF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI,
M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} DE LOUBENS Justine (pouvoir à Sylvie OSSARD, en date du 9 novembre 2021)
M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 7 novembre 2021)
M^{me} JANSER Meg-Anne (pouvoir à Timothée JAUSSOIN, en date du 10 novembre 2021)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 novembre 2021)
M^{me} MALVOISIN Lola (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 9 novembre 2021)
M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Mickaël GUIHENEF, en date du 9 novembre 2021)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 8 novembre 2021)

Absents :

M^{me} TOURRE Anaïs

Messieurs Frédéric DELFORGES et Timothée JAUSSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains.

Rapporteur : Frédéric DELFORGES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, établis conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, ont été actés par le conseil métropolitain du 2 juillet 2021.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

métropolitains doivent faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ces rapports sont disponibles et consultables sur le site de la Métropole grenobloise.

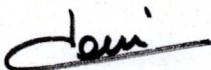
Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Conclusions : L'ensemble du conseil municipal prend acte du présent rapport.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 novembre 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.

